

Mythic[®] 10 SC

Préparation biocide (TP18) pour lutter contre les fourmis et les punaises des lits

Suspension concentrée (SC) contenant :
106 g/l de chlorfenapyr (N° CAS : 122453-73-0)

Précautions d'emploi :

- Tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.
- Respecter les doses, les usages et les conditions d'emploi indiqués.
- Evacuer les animaux et les occupants.
- Aérer pendant le traitement et jusqu'à ce que les surfaces soient sèches.
- Ne pas manger, boire, fumer, téléphoner pendant l'utilisation.
- Porter des gants et des vêtements couvrants pendant toutes les phases de l'application.
- En cas de contact avec la peau et les yeux, rincer abondamment et consulter un spécialiste.

Emballages vides :

- Les rincer soigneusement (3 fois) et mettre l'eau de rinçage dans la bouillie de pulvérisation.
- L'emballage (vide ou non) doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Il est interdit de réutiliser les emballages vides.

500 ml e

BASF France S.A.S.
Division Agro
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tél. 04 72 32 45 45

 **BASF**
We create chemistry



Consulter ce livret
avant toute utilisation

© - Marque déposée BASF
81120816FR1097

Mythic 10 SC est un insecticide liquide, sous forme de suspension concentrée (SC) destiné aux traitements curatifs contre les fourmis et les punaises des lits. Mythic 10 SC s'utilise en application de surface à l'intérieur des habitations et abords immédiats (traitements périphériques des maisons).

Les insectes en contact avec le produit le transmettent aux autres insectes de la colonie.

La substance active agit après ingestion. Elle provoque la paralysie puis la mort en empêchant les cellules de l'organisme de produire de l'énergie.

La mort survient après environ 24 heures, Mythic 10 SC élimine totalement une colonie en une quinzaine de jours.

CONDITIONS D'EMPLOI :

Préparation de la bouillie :

Mythic 10 SC se met instantanément en suspension dans l'eau. Afin d'obtenir un mélange homogène, remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire. Verser la dose adéquate de Mythic 10 SC et compléter avec le volume d'eau manquant, en veillant bien à ce que la suspension soit homogène.

Lutte contre les FOURMIS :

TAUX DE DILUTION :

40 ml de produit concentré pour 100 m² soit
**8 ml de spécialité dans 0,992 L d'eau
pour 20 m²**

Mode d'application (traitements de surface) :

- Bien identifier l'espèce à combattre et les zones avec présence de colonies. Le produit qui est transporté par les fourmis aux autres insectes de la colonie provoque une destruction différée.
- Bien mouiller les surfaces sans atteindre le point de ruissellement et adapter le volume de solution au type de support.

- Ne pas laver les parties traitées pendant 48 heures.
- Attendre que les surfaces traitées soient sèches avant de ré-intégrer les lieux.
- En cas de ré-infestation, renouveler le traitement.

Lutte contre les PUNAISES DES LITS :

TAUX DE DILUTION :
80 ml de spécialité dans 4,92 L d'eau pour 100 m²

Mode d'application :

- Avant tout traitement : une inspection minutieuse du site est nécessaire. Vider placards et meubles et décaler tous les meubles des murs.
- Inspecter plus particulièrement les lits dans leur ensemble en insistant sur la tête de lit, les coussins, les rideaux, les tiroirs, les plinthes, les moquettes...
- Nettoyer et passer l'aspirateur dans la chambre.
- Le traitement doit être minutieux, toutes les zones où peuvent se cacher des punaises des lits doivent être traitées.
 Pulvériser à basse pression sur les cadres et tête de lits, les sommiers, les matelas, tous les trous et fissures dans les sols et les murs adjacents, les angles des murs, les moquettes, les meubles adjacents aux lits, l'arrière des cadres, les peintures...
- Si le matelas est fortement infesté, il est préférable de le changer. S'il est conservé, passer l'aspirateur le long des coutures, des plis et des boutons et traiter ces mêmes zones. Après le traitement, le matelas devra alors être placé à l'intérieur d'une housse de matelas hypoallergénique pour une période de 12 mois.
- Les vêtements, les linges de lits ainsi que les tissus d'ameublement ayant été en contact avec les puces des lits ne doivent pas être traités mais lavés en machine à haute température.

- Après tout traitement, contrôler la zone traitée sous 10 jours.
- Une seconde application est conseillée environ 1 mois après. En cas de forte infestation, un troisième traitement peut être nécessaire.
- En cas de ré-infestation, renouveler le traitement.

Fin de traitement, stockage et élimination :

- Au cours de la dernière utilisation, rincer abondamment les bidons et les cuves à l'eau. Le ré-emploi des bidons est interdit.
- Nettoyer les gants et le matériel de pulvérisation et rincer les visage et les mains à l'eau savonneuse. Changer de vêtement.
- Les bidons vides, les fonds de cuve et les eaux de rinçage doivent être éliminés selon la réglementation en vigueur.
- Conserver et stocker dans un endroit ventilé, hors de portée des enfants et des animaux domestiques, à l'écart des denrées alimentaires, de la chaleur et de l'humidité.
- Température de stockage : entre 0 et 40°C

Toute reproduction du présent texte est interdite.